Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260623-DEL260623_04-DE

PLESCOP

Délibération du 23 juin 2026

26-06-23-04 : FINANCES – Budget principal – Décision modificative n°1

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni le mardi 23 juin 2026 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP

***Présents : (28)** : LALYS Benoit, MOURAUD Françoise, LE BOULAIRE Arnaud, GUIHO Françoise, AUBREE Christophe, LETIEMBRE Isabelle, BALDESCHI Nicolas, FORGET Véronique, PENPENIC Bruno, MOUNY Joël, ALLEMANT Danielle, LE BOULGE Christine, PERTEL Hubert, GUIMARD Annie, POTTIER Laure, KIZIBOUKOU Jocelin, BOUET Matthieu, NICOLAS Cédric, LE KERNEC Charles, LE TRIONNAIRE Benoît, SELARD Anne-Audrey, RAUT Camille, MANIC Jeanne, LOUDUN Marie-Paule, RICHARD Antoine , GOALES Claire Emmanuel, BUSSON Philippe, CATTANT Catherine*

***Absents excusés ayant donné pouvoir : (1)** : DE KERMENGUY Anne-Charlotte à MOURAUD Françoise*

***Absents excusés : (0)** :*

***Secrétaire de séance :** Christophe AUBREE*

***Quorum (15) :** atteint*

Arnaud LE BOULAIRE lit et développe le rapport suivant :

Le Budget primitif 2026 a été adopté par le conseil municipal dans sa séance du 2 mars 2026. Il convient aujourd'hui d'apporter au budget des ajustements pour des dépenses nouvelles issues de la nouvelle politique municipale :

1 – Acquisition de l'application mobile « Mon Village » : application mobile qui permet aux collectivités de communiquer en temps réel aux habitants afin de mettre à leur disposition un éventail de services et d'informations pratiques. Les associations et commerçants pourront également publier leur actualité. Cet outil évolutif viendra remplacer l'application actuelle « Ville de Plescop ». Il est donc proposé d'ajouter des crédits budgétaires au chapitre 20 immobilisations incorporelles et à l'article 2051, concessions et droits similaires pour 4 700 €.

2 - Nouvel environnement bureautique : il est proposé d'acquérir une suite informatique collaborative, souveraine et sécurisée. Ce nouvel environnement sera composé d'éléments partagés tels que mails, calendrier, visioconférence ou autres. Les crédits budgétaires proposés sont de 10 000 € et seront inscrits sur le chapitre 20, immobilisations incorporelles, et à l'article 2051, concessions et droits similaires.

3 – Aménagement d'une boutique solidaire : l'objet principal de la boutique sera de vendre des vêtements et accessoires d'occasion pour tous. Le produit des recettes sera reversé au CCAS. Pour permettre l'aménagement du futur local, il est prévu d'acquérir divers équipements estimés à 10 000 €. Les crédits seront inscrits au chapitre 21,

4 - Acquisition de matériel de captation pour la retransmission des séances du conseil municipal pour la somme de 4 600 €. Les crédits seront portés au chapitre 21, immobilisations corporelles, à l'article 2188, autres immobilisations corporelles.

5 – Etudes de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des entrées du lotissement « Saint-Hamon » pour 30 700 €. Les crédits seront inscrits au chapitre 23, Immobilisations en cours, et à l'article 2315, installations, matériel et outillage techniques.

6 – Des travaux nouveaux de signalisation horizontale sont prévus pour la somme de 20 000 €. Les crédits seront inscrits au chapitre 23, Immobilisations en cours, et à l'article 2315, installations, matériel et outillage techniques.

7 – Le financement des dépenses d'investissement se fera par le transfert de crédits des travaux d'aménagement de la rue Sainte Anne qui ne feront pas cette année.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260623-DEL260623_04-DE

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	Chapitre budgétaire	Montant
2315-Aménagement de la rue Sainte Anne	23	- 80 000,00
Redistribué de la façon suivante :		
2315-Signalisation horizontale : traçage route	23	20 000,00
2313-Etude moe entrées saint hamon (hors périmètre lotissement)	23	30 700,00
2051-Application mon village (1ère année investissement, le renouvellement de la licence se fera en fonctionnement au 65818 (année 2027))	20	4 700,00
2051-Etude solution informatique collaborative+boite mails	20	10 000,00
2188-Achat équipement boutique Solidaire	21	10 000,00
2188-Achat matériel de captation retransmission séances du conseil municipal (devis stam audiovisuel)	21	4 600,00
TOTAL Dépenses investissement		**0,00**

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
20-Immobilisation incorporelle	14 700,00
21-Immobilisation corporelle	14 600,00
23-Immobilisation en cours	-29 300,00
TOTAL Dépenses investissement	**0,00**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu la délibération 26-03-02-05 du 2 mars 2026 votant le budget primitif de la commune

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Finances et Administration Générale » du 9 juin 2026, le conseil municipal est invité à :

- **Approuver la décision modificative n°1 du budget principal 2026 ;**
- **Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 26 **Contre : 3** *(M-P. LOUDUN, A. RICHARD et C-E. GOALES)* **Abstention : 0**

Copie certifiée conforme

Le Maire
Benoit LALYS

MAIRIE DE PLESCOP (Morbihan)

Le secrétaire de séance,
Christophe AUBRÉE